

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 290/04

ASA 17/054/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES D'EXÉCUTION

CHINE

Tenzin Deleg Rinpoche (h), maître religieux tibétain

Londres, le 15 octobre 2004

Tenzin Deleg Rinpoche, ancien lama principal du temple Wutuo, a été condamné à la peine capitale en décembre 2002. Il bénéficie d'un sursis de deux ans, qui expire le 2 décembre : suivant les conclusions d'un rapport rendant compte de sa conduite en prison, que l'administration pénitentiaire doit soumettre au parquet de la province, le moine sera exécuté ou verra sa peine commuée en réclusion à perpétuité.

Tenzin Deleg Rinpoche, éminent lama originaire d'une région de tradition tibétaine située dans la province chinoise du Sichuan, a été arrêté le 7 avril 2002 : il était soupçonné d'avoir joué un rôle – non spécifié – dans l'explosion qui avait eu lieu quelques jours plus tôt sur la place principale de Chengdu, la capitale sichuanaise. Accusé d'avoir posé la bombe, Lobsang Dhondup avait lui aussi été appréhendé, le 3 avril 2002. Les deux hommes ont également été inculpés de fabrication et diffusion de tracts « *séparatistes* » prônant l'indépendance du Tibet.

Tenzin Deleg Rinpoche et Lobsang Dhondup auraient été torturés pendant plusieurs mois avant l'ouverture de leur procès, en novembre 2002. Selon des documents officiels, ils ont tous deux « avoué » leurs crimes ; le 2 décembre 2002, toutefois, lorsque sa condamnation a été prononcée, Tenzin Deleg Rinpoche aurait crié son innocence au tribunal. Il a été condamné à mort avec un sursis de deux ans pour « *déclenchement d'explosions* » et « *incitation au séparatisme* ». Lobsang Dhondup a également été condamné à la peine capitale pour les mêmes infractions, ainsi que pour « *détention d'explosifs* ».

Le recours formé par Tenzin Deleg Rinpoche contre sa condamnation a été rejeté le 26 janvier 2003. Amnesty International ignore si Lobsang Dhondup a fait appel de sa condamnation, il a cependant été exécuté immédiatement après l'audience du 26 janvier 2003.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International estime que le maintien en détention de Tenzin Deleg Rinpoche et l'exécution de Lobsang Dhondup constituent de graves erreurs judiciaires qui montrent, une fois de plus, que les dysfonctionnements de la justice pénale chinoise sont tels qu'elle ne peut garantir l'équité aux personnes encourant la peine capitale. Ainsi, l'organisation de défense des droits humains estime que les autorités chinoises doivent instaurer sans délai un moratoire sur la peine de mort (pour obtenir de plus amples informations sur ce sujet, veuillez consulter les documents suivants : *République populaire de Chine. Des exécutions « conformes au droit » ? La peine de mort en Chine*, ASA 17/003/2004 ; *La peine de mort en République populaire de Chine. Exemples de graves erreurs judiciaires. Cas d'appel*, ASA 17/002/2004 et *République populaire de Chine. Déni de justice ? Le procès de Tenzin Deleg Rinpoche et les arrestations liées à cette affaire*, ASA 17/029/2003).

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine capitale, qu'elle considère comme le pire châtiment cruel et inhumain qui soit.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en chinois ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à différer l'exécution de Tenzin Deleg Rinpoche ;
- demandez instamment un réexamen du procès et, si des irrégularités sont mises en évidence, priez les autorités de faire bénéficier cet homme d'un nouveau procès qui soit conforme aux normes internationales d'équité ou de le libérer sans délai ;
- appelez les autorités à proclamer immédiatement un moratoire sur la peine de mort en Chine.

**APPELS À :**

**Procureur principal du parquet de la province du Sichuan :**

**CHEN Wenqing** Jianchazhang  
Sichuansheng Renmin Jianchayuan  
51 Renminzhonglu Erduan  
Qingyangqu  
Chengdushi  
Sichuansheng 61001

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Sir*, / Monsieur,

**Gouverneur de la province du Sichuan :**

**ZHANG Zhongwei** Shengzhang  
Sichuansheng Renmin Zhengfu  
Duyuanjie, Chengdushi  
Sichuansheng 610016  
République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

**Fax :** +86 28 435 6784 / 435 6789 (Veuillez préciser : « *For the attention of Governor Zhang Zhongwei* »)

**COPIES À :**

**Premier ministre de la République populaire de Chine :**

**WEN Jiabao** Zongtong  
Guowuyuan  
9 Xihuangchenggenbeijie  
Beijing 100032

République populaire de Chine

**Formule d'appel :** *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre

**Courriers électroniques :** [webmaster@china.org.cn](mailto:webmaster@china.org.cn)

(Inscrivez dans le champ *objet* : « *For the attention of his Excellency Prime Minister Wen Jiabao* »)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 26 NOVEMBRE 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*